

COMMUNE DE DORNES

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal le quatorze septembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

Convocation : 8 septembre 2021.

Étaient présents : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUOUSIN Lucien, DINET Isabelle, MARON Adrien, CARLIER Dorine, AUGENDRE Aline, CAPET François, PAUL Florian, LAPREVOTTE Dominique, HERBEMONT Mélanie.

Absents excusés : M. DE LA FOREST DE DIVONNE Ludovic (pouvoir à Mme NATY Nicole), DUBOIS Isabelle (pouvoir à M. BEAUOUSIN Lucien) et PAUL Florian (pouvoir à Mme CARLIER Dorine).

Secrétaire de séance : Mme NATY Nicole.

Secrétaire suppléante : Mme SALBRICQ Ghislaine.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021 :

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte-rendu. Aucune question n'est posée. Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. De même, aucun rajout de question à l'ordre du jour n'est demandé.

-1- REMPLACEMENT DE Madame SALBRICQ Ghislaine, SECRETAIRE DE MAIRIE :

Le départ en retraite de cette agente est prévue pour juin 2022. La candidature de Mme Coquillot est pressentie, M. le Maire indique que cette dernière a fait ses preuves pendant le dernier confinement. Elle sera consultée en la matière et nous nous renseignerons pour savoir si c'est possible techniquement, dans tous les cas, il faudra procéder au recrutement d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Deux cas de figure sont à envisager : Mme Coquillot prend le poste, et pour ce faire, il faut envisager la création d'un poste lui permettant d'accéder au grade supérieur afin d'occuper ces fonctions et recruter un adjoint administratif voué à la remplacer. A cet effet, il faut préparer d'urgence les Lignes Directrices de Gestion (processus obligatoire visant à prévoir les évolutions de carrières des agents mais aussi et ce de façon plus générale, la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et notamment la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences).

2^{ème} cas de figure : Madame Coquillot refuse le poste et, dans ce cas, il convient de recruter a minima, un adjoint administratif principal 2^{ème} classe qui occupera les fonctions de secrétaire de mairie. De toute façon, eu égard aux effectifs actuels tenant compte de l'absence de Madame Fréville, il serait opportun de faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion, dans un premier temps, afin que la « passation de pouvoir » puisse se faire dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal consulté, donne un avis favorable aux conditions d'embauche précitées et à la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à l'unanimité des membres présents et représentés. Une délibération sera donc prise en ce sens.

-2- MARCHÉ ÉCOLE MATERNELLE : Il convient à présent de formaliser le montant du marché lot par lot suite à la commission d'appel d'offres. Le détail des entreprises et les montants retenus sont les suivants en HT : N° 1 : Terrassement, maçonnerie - R.B.T.P. pour 72 441.95 € ;

- N° 2 : Menuiseries extérieures – R.B.T.P. pour 18 010.00 € ;
- N° 3 : Menuiseries intérieures – BRADE pour 10 755.00 € ;
- N° 4 : Isolation, plâtrerie, peinture – CONTOUX pour 64 209.31 € ;
- N° 5 : Électricité, alarme – Gallois pour 34 603.00 € ;
- N° 6 : Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC – FONTAINE pour 96 486.00 € ;
- N° 7 : Carrelage, faïence – CERASOL pour 12 514.42 €.

TOTAL : 309 019.68 € HT.

Sur la même question, il convient de prévoir des avenants pour travaux complémentaires ou, au contraire, à ne pas réaliser. Il s'avère que les travaux doivent être ajustés pour répondre aux demandes des organismes versant les subventions et aux exigences des bureaux d'étude. L'enveloppe globale des avenants ; plus-values et moins-values confondues est de 6 316.20 € HT soit 7 579.24 € TTC. Le détail des avenants se détermine comme suit :

Lot N° 1 : avenants n° 1 et 2 : solde : + 1 583.76 € (démolition et pose IPN) ;
 Lot N° 4 : avenant n° 1 : + 1 684.60 € (cloisons phonique) ;
 Lot N° 6 : avenants n° 1 et 2 : + 3 203.40 € (VMC toilettes et isolant sol 120 mm) ;
 Lot N° 7 : avenant n° 1 : + 1 107.48 € TTC, soit au total 7 579.24 € TTC.

La question est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

-3- VENTE DE LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITES AUX RACHELINS : M. Nicolas AUBARD ainsi que M. Raphaël VIGOGNE souhaitent faire l'acquisition de parcelles aux Rachelins, respectivement pour y édifier son entreprise de transport et le second pour accroître son exploitation horticole.

Monsieur AUBARD fait l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 1326 d'une contenance de 8195 m² ainsi que d'une partie de la C 1327 pour 6148 m² ; M. VIGOGNE, quant à lui, achète une partie de la C 1327 pour 1 629 m². Le prix de vente du m² est fixé à 1 euro. Des certificats d'urbanisme ont été établis pour ce faire par l'office notarial de Lucenay-lès-Aix qui reste également dans l'attente de l'état hypothécaire avant la signature de l'acte authentique.

La question est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Une délibération sera prise en ce sens.

-4- CONVENTION GYM DOUCE : Cette pratique dispensée à destination des seniors est mise en place par convention. Cette dernière arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une durée d'un an puis par tacite reconduction, tout en veillant toutefois à ce que les mesures sanitaires soient respectées par les participants et par l'animateur. Celui-ci ne disposant pas de pass sanitaire, les cours sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Cette question reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, une délibération sera établie pour le renouvellement de la convention aux mêmes conditions que celles édictées précédemment.

-5- TARIFS APPLIQUÉS AU CAMPING MUNICIPAL : Les tarifs d'encaissement de la régie de recettes du camping fixés par délibération prise le 14 décembre 2020 vont être révisés. En effet, Moulins Communauté encaisse une taxe de séjour sur ledit produit, il convient de relever les prix fixés afin de percevoir toujours le même montant. Ainsi, le tarif sera augmenté de 0.30 € par nuitée. Une délibération actera cette décision (décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés). Il est à noter que suite à plusieurs demandes les dates d'ouverture du camping ont été prolongées jusqu'au 30 septembre prochain.

-6- **RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES** : Après relecture, il s'avère que l'ancien règlement n'était plus adapté, c'est pourquoi, il a été revu et un chèque de caution sera notamment réclamé lors de la location. Suite à l'avis unanime et favorable sur cette question, une délibération sera prise en ce sens. Un conseiller signale que lors d'une location, les portes latérales sont restées ouvertes et ont occasionné des nuisances sonores aux riverains.

M. le Maire profite de l'examen de cette question pour préciser que, suite aux effets de la pandémie et à l'application des gestes barrière ainsi que pendant la durée des travaux réalisés à l'école maternelle, les deux salles (d'associations et polyvalente) seront occupées par les différentes activités et temps de repos des petits. De ce fait la salle d'association ne sera ni louée ni prêtée pendant toute la durée des travaux à l'école maternelle. La location aux particuliers et le prêt aux associations de la salle des fêtes sera limité aux périodes de vacances scolaires afin de pouvoir procéder au nettoyage et à la désinfection après utilisation en de très rares occasions celle-ci pourra être occupée le samedi, hors vacances scolaires, sous condition que l'utilisateur procède au nettoyage et à la désinfection.

-7- **RÉGIES COMMUNALES** : M. le Maire rappelle le processus de dépôt des fonds des deux régies (camping et pêche) depuis la fermeture de la Trésorerie (au 01.01.2019). Les remises se font : pour le camping à La Poste de Decize et pour ce qui concerne la pêche, à l'agence locale du Crédit Agricole. Pour ce faire et pour pouvoir gérer les régies, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à créer et modifier les régies et tout ce qui s'y rapporte et prend une délibération en ce sens à l'unanimité des membres présents et représentés.

-8- **DISSOLUTION DE « DORNES EN FÊTE »** : Monsieur Jacky BARSÉ a, en son temps, souhaité laisser la présidence de « Dornes en Fête » qu'il soit ici remercié pour ses efforts d'animation de notre village et la Commune n'a pas retrouvé de « repreneur ». L'association a donc été dissoute et, à cet effet, des chèques ont été adressés en mairie pour solder les comptes de ladite association. De même, l'assurance a été résiliée.

C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour accepter ces règlements par délibération afin que la Commune puisse encaisser les chèques (pour un montant de 85.48 €). Un avis favorable est émis à l'unanimité des membres présents et représentés et une délibération sera prise en ce sens.

La fête patronale de Saint-Julien a été très bien organisée par l'A.A.C.D. en l'absence de structure pour le faire ; c'est pourquoi, il paraît légitime de verser la subvention prévue pour « Dornes en Fête ». Le feu d'artifice a été unanimement apprécié. Le conseil municipal acquiesce à cette proposition.

-9- **CASERNE DE POMPIERS DE CHANTENAY-SAINT-IMBERT** : En 2014, l'ancien Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour participer aux frais de construction de la nouvelle Caserne. La construction est maintenant terminée et la Commune de Chantenay nous sollicite pour cette participation au prorata de la population desservie par leur centre soit 221 personnes.

Un décompte au prorata a été établi et s'élève pour Dornes à 13 573.157 € sur 10 ans, soit 1 357.32 € pour 2021. Après accord des Conseillers Municipaux à l'unanimité des membres présents et représentés, une délibération sera prise en ce sens.

-10- **PROJET D'ÉCHANGE D'UN CHEMIN RURAL** : Le nouveau propriétaire de la maison au lieu-dit « Les Poissons » nous sollicite afin de connaître les possibilités d'échange d'un terrain. En effet, le chemin rural passe au ras de sa propriété et il aimerait pouvoir profiter de terrain et ainsi faire le tour de sa maison. Il souhaite que le chemin passe à

l'écart et donc faire l'échange de cette parcelle avec une autre située un peu plus loin dans le prolongement.

Sur le principe M. le Maire comprend la demande et qu'à partir du moment où l'on pourra continuer d'utiliser le chemin il ne s'oppose pas à l'idée émise par le propriétaire.

Plutôt que d'échange de terrain on parle ici de désaffectation et aliénation d'un chemin rural qui sera compenser par le don d'une parcelle permettant la continuité de ce chemin jusqu'au chemin rural existant.

La procédure devra être conforme aux lois et règlements s'appliquant à ce domaine et entre autre nécessitera une enquête publique.

Sur proposition de M. le Maire, personne ne s'oppose à cet échange sous réserve que l'opération ne coûte rien à la Commune. Avant le démarrage de la procédure la signature d'une convention s'avère indispensable afin que le demandeur s'engage officiellement à acheter le terrain aliéné au prix que la mairie aura fixé.

Cette question reçoit un avis favorable à la majorité des membres présents et représentés (par 12 voix pour et 2 abstentions)-

-11- DÉCISIONS MODIFICATIVES : Divers travaux et achats s'avèrent nécessaires en cette fin de 3^{ème} trimestre. Afin de récupérer la TVA, notamment sur la voirie ; des virements de crédits sont nécessaires de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 5 000.00 €. De plus, un montant de 7 000.00 € sera engagé pour faire l'achat de nouveaux panneaux ainsi que d'un radar pédagogique mobile, ce dans le but d'améliorer la circulation et la sécurité routières suite aux décisions prises lors du groupe d'étude du même nom.

La question est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés et une décision modificative sera prise en ce sens.

-12- NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M 57 : Sur la proposition de Mme l'inspectrice divisionnaire des finances publiques et suivant les textes en vigueur, il est proposé aux communes de migrer vers une nouvelle nomenclature comptable : la M 57 d'ici au 1^{er} janvier 2024. Un soutien renforcé par les services de la Direction Générale des Finances Publiques sera mis en place pour les communes acceptant d'anticiper le déploiement.

Les avantages en la matière résident en plus de souplesse, plus de modernité, une simplification des écritures et la maîtrise des documents budgétaires.

Ainsi, en optant pour ce processus, il ne serait plus nécessaire d'établir un compte de gestion par le receveur et un compte administratif par l'ordonnateur (le Maire), un seul et même document regrouperait toutes les informations finales des comptes et des bilans des communes. Le Maire aimerait s'orienter vers cette procédure dès le 1^{er} janvier 2022, profitant ainsi de la présence de Madame Salbricq pour mettre en place cette nouvelle nomenclature, cette agente connaissant déjà bien l'ancien référentiel.

La question est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Une délibération sera prise en ce sens.

-13- AMENDES DE POLICE : Eu égard aux aménagements et équipements de sécurité routière, il apparaît opportun de solliciter une subvention au titre des amendes de police afin d'acheter des panneaux neufs, un radar pédagogique mobile. Le Conseil Municipal donne donc l'autorisation au Maire afin de constituer le dossier et ainsi de solliciter la subvention dédiée. Une délibération sera prise en ce sens, tous les conseillers (à l'unanimité des membres et représentés étant favorables à cette décision).

-14- **MOTION COMMUNES FORESTIERES** : L'État envisage d'augmenter la contribution des communes forestières de 7.5 M€ en 2023 et de 10 M€ EN 2024 Et 2025 avec, à la clé une restructuration du personnel de l'O.N.F. La révision du contrat d'objectif Etat/O.N.F. se fait sans que les communes ne soient associées au projet et sans concertation aucune avec les agents de l'O.N.F.

La délibération sera prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

-15- **QUESTIONS DIVERSES**

a) **Station d'épuration** : Une réunion a eu lieu en mairie le 26 août avec le service assainissement de Moulins Communauté à ce sujet. Le coût global de la remise en état de la station, d'un montant de 2 640 000 €, se fera en plusieurs étapes. En effet, depuis que la Commune a transféré la compétence assainissement à la Communauté d'agglomération de Moulins, tous les produits et l'actif lui ont été également transférés ainsi que la restauration de cet équipement qui se fera par priorité.

Vraisemblablement les travaux seront réalisés en 4 temps : 1 de 2022 à 2025, 2 de 2026 à 2027, 3 en 2028 et la 4^{ème} phase est à définir. Pour plus de renseignements techniques, les usagers peuvent consulter en mairie le schéma directeur du système d'assainissement.

b) **Rentrée scolaire** :

- Difficultés rencontrées : La mise en place des bâtiments modulaires commandés bien en amont, a été très compliquée et très longue, tout d'abord en ce qui concerne le délai de livraison (un mois de retard) et ensuite relativement à l'état des locaux qui est non satisfaisant. Notamment des fuites ont été constatées dès la tombée des pluies de septembre, l'entreprise est intervenue à plusieurs reprises pour colmater ces fuites et pour remédier aux insuffisances des locaux.

De plus la gestion des vestiaires est peu pratique.

-Améliorations mises en place :

Pour le confort des élèves et des enseignants, plusieurs transferts ont été mis en œuvre : celui de la grande section dans la salle verte avec utilisation des WC du primaire, celui de la moyenne section dans la salle de motricité, avec utilisation des WC et du vestiaire de la véranda, celui de la salle de motricité dans la salle des associations et enfin celui du dortoir de la petite section dans les 2 salles libérées du bâtiment modulaire.

Travaux école maternelle :

Une partie de la démolition est réalisée mais des difficultés d'approvisionnement pour les poutres de renforcement qui finalement arrivent dans les jours qui suivent et pour l'isolant type laine de bois qui devrait être disponible à la mi-octobre, pour les autres matériaux aucun retard n'est identifié.

Les poutres de renforcement seront installées semaine 38 (entre le 20 et le 24 septembre), l'objectif étant de rentrer dans les locaux réhabilités aux vacances de Pâques.

c) **Groupe d'étude sécurisation routière** :

Ce groupe, lors de sa réunion du 31 août, a évoqué les problèmes de vitesse, notamment routes de Saint-Ennemond, de Gennetines où une étude de la DDT a été faite.

Les hypothèses de sécurisation nécessitent :

- La mise en place d'un panneau Stop (pour le croisement rue Vieille / Route de Saint-Ennemond) et d'un panneau 50 km /h entre l'entrée du bourg et le stop nouvellement installé.
- La mise en place de quilles et d'un panneau Stop (pour le croisement de la route de Gennetines / route de Moulins et d'un panneau 50 km /h dans chaque sens sur la

route de Gennetines entre l'entrée du bourg et le croisement avec la route de Moulins.

- L'installation d'un radar pédagogique mobile aux points sensibles.
- La mise en place de miroirs au croisement de la rue des Desrues et la Route de Neuville
- La mise en place d'un miroir près du monument aux morts permettant de mieux voir les véhicules venant du bourg quand on arrive par la rue des petits jardins.
- Des places de stationnement seront réservées devant la gendarmerie, la Maison d'Assistantes Maternelles, la pharmacie et le point de charge des véhicules électriques. Des arrêtés du Maire seront rédigés en ce sens.

d) Commission des travaux :

Dans un futur proche, la Commune envisage de refaire le chauffage et le doublage des murs (par l'intérieur ou par l'extérieur) des locaux de l'école élémentaire ainsi que la réfection des WC situés sous le préau.

De même, il sera procédé très prochainement à la création d'une salle de repos (travaux impératifs pour les soignants en ces temps difficiles) cela revêt en effet un caractère urgent.

Enfin, l'ancienne trésorerie située rue des Blots, fera l'objet de travaux et notamment d'une isolation par l'extérieur et du remplacement des fenêtres ainsi que d'une réfection du mode de chauffage.

e) Logements communaux vacants : Un studio est vacant et peut être loué rapidement et un second logement, de deux pièces sera libre à fin octobre. La Commune étudiera toute demande circonstanciée.

f) Hélium : Un inventaire du patrimoine naturel est en cours sur l'ensemble du pays. En octobre 2019, la société ENERGY 45-8 a obtenu un permis exclusif de recherches des « Fonts-Bouillants ». La majeure partie du territoire de la Nièvre est concernée par ces recherches de gaz hélium (carte consultable en mairie). A priori, le sud nivernais ne serait pas concerné car la « queue » de la faille se situerait à Azy-le-Vif. Cependant, par arrêté préfectoral du 29 juillet 2021, la DREAL est autorisée à pénétrer sur propriétés privées pour mener à bien les études de connaissances naturalistes. Ces études se réalisent le plus souvent sur des terrains naturels non clos.

g) Horodateur : Une panne est survenue et après maintes recherches d'une société pouvant en assurer la maintenance, il a pu être dépanné évitant ainsi une gestion manuelle des droits de pêche aux étangs communaux.

h) Compensation pour pertes de ressources : L'État a octroyé sous certains critères une aide aux communes ayant subi des pertes de produits communaux dues à la pandémie du coronavirus.

Cette compensation pour pertes financières a fait l'objet de deux versements : l'un fin 2020 pour 14 315 € et le second de 18 677 € récemment.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.